

## **Conseil de Paris**

**Séance des 14 et 15 mai 2012**

**REPONSE A LA QUESTION ECRITE N° 2012 - 0007**

**posée par Monsieur Jacques Boutault, Sylvain Garel  
et des membres du groupe EELVA**

*Déclassement des circulations horizontales et verticales du Forum des Halles*

Monsieur le Maire,

L'article 10 du protocole du 18 novembre 2010 entre la Ville de Paris et la Société Civile du Forum des Halles de Paris prévoit de céder à Unibail certaines circulations horizontales de l'Ancien Forum des Halles.

A ce jour, ces cessions n'ont pas été réalisées. En effet, l'annexe n°1 du protocole prévoit que les cessions de ces circulations puissent se faire progressivement selon l'avancement des travaux réalisés par la SemPariSeine jusqu'à la fin de l'année 2016. Nous étudions actuellement le calendrier le plus approprié pour réaliser ces cessions compte tenu du calendrier prévisionnel des travaux de restructuration des circulations par la SEM.

En tout état de cause, ces cessions ne pourront intervenir qu'à la suite des enquêtes publiques et déclassements idoines. Ces déclassements ne pourront être constatés qu'en fonction des plannings de travaux et à la fin de ceux-ci, voie par voie.

Une fois ces circulations cédées à Unibail, la Ville n'aura pas à s'acquitter d'un « droit de passage » sur les voies privatisées qui seront entièrement gérées et entretenues par leur propriétaire. La Ville n'assumera que l'entretien des voies publiques et sa part de charges communes.

Enfin, le protocole prévoit qu'Unibail fasse ses meilleurs efforts pour proposer à la Ville un nouveau local à acquérir pour reloger le Centre d'Animation les Halles-Le Marais. C'est seulement une fois ce relogement effectué que la Ville pourra procéder à la désaffectation et au déclassement des locaux occupés actuellement par le Centre, en vue de sa vente à Unibail. Aux termes du protocole, l'engagement d'Unibail à acquérir ces locaux court jusqu'au 31 décembre 2019. Unibail est actuellement à la recherche d'un local pouvant accueillir le relogement du Centre. Aussi, aucune vente des locaux actuels du Centre n'est prévue tant qu'aucune solution de relogement n'aura été trouvée.